

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.344

**Adhésion à
l'association
régionale PLIE
Nouvelle Aquitaine**

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD à Pascal MONIER, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.344**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : **Madame PIERRE**

ADHESION A L'ASSOCIATION REGIONALE PLIE NOUVELLE AQUITAINE

Depuis le début des années 90, le territoire urbain d'Angoulême est porteur d'un dispositif partenarial en faveur de l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus en difficulté en particulier ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Il existe en France environ 200 territoires porteurs de PLIE. Les PLIE sont généralement initiés par des établissements publics de coopération intercommunale et mobilisent les partenaires de l'insertion, de la formation, de l'économie et de l'emploi en faveur de demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion. Les actions mises en œuvre dans le cadre des PLIE sont principalement financées par des fonds des collectivités et le Fonds Social Européen.

En région Nouvelle-Aquitaine, les territoires à l'initiative d'un dispositif PLIE se regroupent au sein d'une association dénommée **ALINEA** (**A**lliance pour **L**'Insertion en **N**ouvelle-Aquitaine).

Intégrer le réseau **ALINEA** permettra de bénéficier de l'expérience des autres PLIE de la région, d'échanger entre techniciens et élus en charge des PLIE. L'association représentera l'ensemble des territoires auprès des partenaires que sont Pôle Emploi, la DIRECCTE et la région Nouvelle-Aquitaine qui par ailleurs a souhaité s'engager sur la compétence emploi par délégation de l'Etat en particulier en ce qui concerne les PLIE et les Missions Locales.

Au regard de ces éléments,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'association ALINEA et le règlement de la cotisation qui s'élève à 500 € pour 2017.

D'IMPUTER la dépense au budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

06 juillet 2017

Affiché le :

06 juillet 2017